

Processus de rétroaction en matière d'accessibilité

Afin d'améliorer l'accessibilité à ses produits et services, Vidéotron est à l'écoute des personnes vivant avec un handicap et invite celles qui le désirent à lui faire part de leurs commentaires sur le sujet.

Soumettre une rétroaction

Pour soumettre votre rétroaction, conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et au *Règlement concernant les exigences en matière de rapport sur l'accessibilité*, ou pour demander un format adapté du présent document (format papier, caractères réguliers, gros caractères, Braille, format audio, format électronique ou autres formats convenus), choisissez l'un des modes de communication suivants :

Formulaire en ligne

- Services Résidentiel : [Formulaire de rétroaction en matière d'accessibilité](#)
- Services Affaires : [Formulaire de rétroaction en matière d'accessibilité](#)

Courriel : accessibilite.retroaction@videotron.com

Service à la clientèle par téléphone

- Services résidentiels : 1 877 512-0911
- Services affaires : 1 877 512-8590

En nous communiquant votre rétroaction, vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à l'archivage des informations personnelles que vous nous avez fournies afin que nous puissions répondre à vos questions et agir de façon à améliorer notre prestation de services.

À l'exception des rétroactions fournies de façon anonyme, un accusé vous sera envoyé suite à la réception de votre rétroaction.

Les rétroactions sont reçues par Jean-François Gagnon, Directeur Général Alignement Stratégique, Opérations.

Anonymat

Votre rétroaction peut être soumise de manière anonyme en utilisant notre formulaire en ligne et en modifiant la valeur de la sélection « Soumettre la rétroaction de façon anonyme » à « Oui », ou en omettant de compléter les champs d'informations personnelles.

Cependant, si vous souhaitez obtenir le présent document dans un format adapté, vous devez nous fournir les renseignements nous permettant de vous le faire parvenir.

Pour plus d'informations :

[Loi canadienne sur l'accessibilité](#)

[Règlement concernant les exigences en matière de rapports sur l'accessibilité du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes](#)